

Mardi 28 septembre 2021
Conférence de Jean ÉTÈVENAUX
« *Que reste-t-il de Napoléon deux cents ans après ?* »

Avant toute chose, il faut constater la fascination exercée par Napoléon, en France et dans le monde. Pour le comprendre, on peut tenter plusieurs approches, s'appuyant sur le génie militaire, la réorganisation civile et l'écriture d'une épopée. Cela devrait aider à relativiser la récente vague de napoléonophobie. Les temps ont certes changé par rapport aux commémorations de 1921 et de 1969. Pourtant, jusqu'à une période récente, ceux qui le décriaient systématiquement s'avéraient en fait peu nombreux. Même si l'Université l'ignorait superbement, laissant Jean Tulard bien seul en Sorbonne, les attaques frontales venaient surtout de polémistes comme Henri Guillemin et son *Napoléon tel quel* et d'encyclopédistes comme Roger Caratini et son *Napoléon, une imposture* ou de politiques à la retraite comme Lionel Jospin et son *Mal napoléonien* ; en revanche, en 2021, l'avocat général près la cour d'appel de Paris, Philippe Courroye (né en 1959), conclut son *Accusé Napoléon, levez-vous !* en ne se reconnaissant « *pas le droit de [...] demander de le condamner* ».

Conquérant hors-norme qui, à un moment ou à un autre, a vaincu toutes les puissances européennes - sauf le Royaume-Uni, avec lequel il a tout de même réussi à signer la paix d'Amiens qui a duré quatorze mois en 1802-1803 -, Napoléon a été incontestablement un génie militaire de haute lignée, effectivement comparable à Alexandre le Grand, à Jules César ou à Frédéric II de Prusse, qu'il avait d'ailleurs beaucoup étudiés. Sur le terrain, il cherche obstinément la bataille décisive, s'inscrivant dans la guerre totale voulue par les gouvernements révolutionnaires. Soucieux d'éviter une guerre longue et coûteuse, il prend ses dispositions pour des victoires décisives. En théorie, elles devraient donc amener une paix durable en Europe, mais la diplomatie napoléonienne ne se montrera pas au niveau de l'art de la guerre. En outre il y a des faiblesses dans l'organisation, engendrées notamment par les lacunes de l'intendance ; de même, la possibilité d'une retraite aura toujours été écartée.

La plupart des réformes napoléoniennes interviennent au début de son exercice du pouvoir, avant qu'il ne se fasse nommer empereur. Cette œuvre civile, il la revendiquera comme la première à Sainte-Hélène : « *Ma vraie gloire, ce n'est pas d'avoir gagné quarante batailles [...]. Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code civil.* » Il n'est que justice de reconnaître qu'il a apporté, en disciple de Plutarque, autant d'attention à la législation qu'à la guerre. De leur côté, les diverses communications, terrestres, navigables et aériennes, auront retenu l'attention de l'Empereur du double point de vue économique et militaire, surtout dans le cadre d'un Empire dont le territoire ne cesse de s'agrandir. On doit reconnaître que, si le champ d'action de Napoléon s'est étendu davantage que sous l'Ancien Régime et la Révolution, cela est dû à une forme de modernité qui lui a fait bousculer le cadre français mais aussi étranger.

Il reste de l'épopée non seulement ce que ses proches, ses contemporains et nombre d'auteurs ont écrit sur lui, mais aussi tout ce qu'il a laissé lui-même, directement ou indirectement, notamment par le biais de ses dictées à Sainte-Hélène. Ce stratège de la communication n'aura d'ailleurs pas hésité à se lancer dans la réécriture. En outre, héros au sens antique de demi-dieu, l'Empereur va, après sa mort, sortir du tombeau pour entrer dans l'éternité. Cela devient évident à partir du retour des cendres en 1840 puis de son transfert aux Invalides.

L'État napoléonien présente aussi un côté épique à cause de l'activité hors-norme de l'Empereur, dictant sa volonté où qu'il se trouve. On ne peut non plus oublier son influence au-dehors de la France. Premier président de la République italienne puis premier roi d'Italie, il pose les fondements de son unité. Reconnaisant la spécificité des traditions cantonales, il donne à la Suisse un *Acte de médiation* qui va l'orienter vers la modernisation de sa vie politique. Surtout, dans l'ensemble des territoires qui vont former le Grand Empire de 1811 et même au-delà de ses 130 départements, des administrateurs français font entrer une grande moitié de l'Europe dans le système mis au point à partir du Consulat.

Bien sûr, malgré son génie, Napoléon a commis des erreurs. Sur le strict plan politique, son régime autoritaire aura laissé peu de place à une contestation institutionnelle. Pourtant, Chateaubriand écrira : « *Enfin le 5 mai, à six heures moins onze minutes du soir, au milieu des vents, de la pluie et du fracas des flots, Bonaparte rendit à Dieu le plus puissant souffle de vie qui jamais anima l'argile humain* ».